

La ville s'investit dans le développement

La ville de Blain poursuit son engagement dans le développement durable. Aménagements, équipements, travaux invitant aux nouveaux usages, remise aux normes, le dossier s'attache à présenter les investissements réalisés et en cours en matière de développement durable.

Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville

Dans le cadre du décret tertiaire (*voir encadré ci-dessous*) la ville de Blain va lancer au cours du premier semestre 2025 un vaste chantier de rénovation de l'hôtel de ville. Ces travaux, coordonnés par Territoire Énergétique 44, s'inscrivent dans le programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique), dans une démarche environnementale. Ils visent à répondre à la réglementation en vigueur concernant l'isolation thermique et hydraulique du bâtiment, et à améliorer le confort des agents et usagers de l'hôtel de ville.

Suite à un audit énergétique réalisé en 2022, il a été décidé le remplacement de toutes les fenêtres et huisseries, la mise en place d'une ventilation double flux, le

remplacement de la chaudière au gaz par une pompe à chaleur avec un système par géothermie et l'isolation sous toitures. Ces travaux sont également l'occasion d'entreprendre la réfection de toute la façade extérieure, fortement dégradée (crédit et peinture). Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 601 000 € TTC (voir le détail ci-contre). Les travaux devraient débuter en mai pour une durée de 12 à 15 mois. Les services de la ville déménageront leurs bureaux afin de laisser le site libre. Nous vous communiquerons les éléments concernant la réorganisation temporaire des services de la ville dans le prochain Blain Passionnément.

Des projets utilisant l'énergie solaire

Après l'ombrière qui a recouvert le boulevard rue Alcouthin au printemps dernier,

[suite >>](#)

Qu'est-ce que le décret tertiaire ?

LE DÉCRET TERTIAIRE EST UNE RÉGLEMENTATION entrée en vigueur en 2019 dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Il impose aux collectivités de travailler sur la rénovation thermique des bâtiments de plus de 1 000 m² accueillant du public. Il définit ainsi les objectifs pour réduire la consommation d'énergie finale dans ces bâtiments. Concernant l'hôtel de ville de Blain, l'audit énergétique a démontré que la consommation surfacique était de 190 par kwh. L'objectif à atteindre pour 2030 est de 110.



dans durable



LES CHIFFRES CLÉS

Montant estimatif Rénovation Hôtel de ville 1 601 000 €

Aides :

Région : « Appel à projet rénovation exemplaire » **100 000 €**

Etat : « Fonds vert » 2024 **365 670 €**

DETR / DSIL (en attente) : 485 692 €

ADEME : « Fonds Chaleur » : 36 580 €

Reste à charge estimé : 613 058 €



Participez au projet du parc éolien



CITOYENS DU ZEF

ENSEMBLE, PRODUISONS NOTRE

ÉLECTRICITÉ ! L'association Citoyens du Zef agit pour la transition énergétique sur notre territoire. Le dossier éolien de l'Hôtel de France (v. article paru dans le Blain Passionnément #92) est en cours d'instruction à la préfecture. Avec trois éoliennes, la production prévue couvrira 90 % de la consommation électrique résidentielle de Blain. Contribuons, nombreux, à la réussite du projet.

Participez à la souscription via le site www.echdf-blain.com.

■ L'association Citoyens du Zef organise aussi une soirée Energie Mix le 22 janvier 2025, l'énergie est notre avenir : débats-en ! Retrouvez toute l'actualité de l'association sur www.citoyenduzef.com.



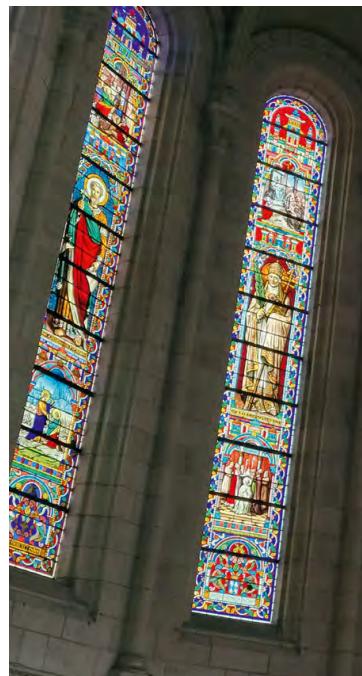
suite >> la ville de Blain a commandité cet automne l'installation d'une vaste ombrrière au centre technique municipal. La ville a d'abord procédé au terrassement sur 1 330m² de surface pour un montant de 48 000 €. C'est la société *See you Sun* qui se charge de la construction du bâtiment pour la SAS «OLA» (SEM Enr44 / *See you Sun*). Propriétaire de la SAS, le bâtiment, servira pour stocker le matériel des équipes techniques de la ville. L'énergie produite par ces panneaux solaires est estimée à 300 kwc et sera directement reinjectée dans le réseau.

Une réflexion autour de la récupération de l'eau pluviale issue du ruissellement de ces deux ombrières est en cours par les services de la commune. Cette eau pourrait être réemployée par les services techniques de la commune.

Courant 2025, un autre projet de plus grande puissance verra le jour. Il s'agit du champ photovoltaïque au sol sur le lieu-dit des Rochettes. Situé à l'emplacement d'une ancienne gravière, ce terrain propriété de la ville n'est plus exploitable, ni destiné à un usage agricole. Le projet s'étendra sur une surface totale clôturée de 1,8 hectare pour une emprise des panneaux photovoltaïques de 9045 m².

Le projet de parc éolien

Le projet de parc éolien, sur le site de l'hôtel de France, impulsé par la ville de Blain en 2018 en partenariat avec la SEM Enr44 avaient retenu un porteur de projet privé «Engie Green», puis un partenariat avec une association de citoyens « les citoyens du Zef ». Un accord tripartite a été signé en novembre 2023 entre la société d'économie mixte Enr44, Engie Green et la SAS Énergies citoyennes, créée par l'association Citoyens du Zef (voir encadré ci-dessus) pour la constitution d'une Société par Actions Simplifiée (SAS). Le pilotage partagé à parts égales s'inscrit pleinement dans une dynamique de transition énergétique pour le territoire. Le projet est constitué de trois éoliennes d'une puissance de trois megawatt chacune qui permettront une production estimée de 22 300 megawatt par an, soit la consommation annuelle d'environ 10 000 personnes. Le dossier est actuellement en analyse à la préfecture, l'autorisation d'exploiter étant donnée par le préfet.



Mise en séparatif du réseau d'assainissement

La mise en séparatif du réseau d'assainissement fait partie des grands projets d'aménagement de ces dernières années à Blain. Débuté en 2000 sur les quelques 30 km de réseau, le chantier répond à l'obligation des collectivités de séparer les eaux pluviales et les eaux grises. En effet, auparavant, toutes les eaux partaient dans le réseau pour arriver à la station d'épuration. Cela engendrait un coût énergétique, mais aussi de traitement par l'utilisation de réactifs et un contrôle supplémentaire des agents réduisant ainsi le rendement de la station. Avec le réseau séparatif, les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu naturel. Afin de réduire les coûts, la municipalité profitera des travaux de la tranche 2 « Aménagement du centre-ville » pour poursuivre la réalisation de quelques tronçons restant car elle nécessitera la réalisation de tranchées sur la voirie dans les rues Bizeul, du Château et Aristide Briand.

PAROLE À L'ÉLU

Philippe CAILLON,

adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire
Quelles sont les orientations en termes d'aménagement du territoire qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable ?

La principale orientation concerne l'application réglementaire dans l'élaboration de notre PLU¹, de la loi climat et résilience et plus particulièrement de la ZAN² qui vise à consommer le minimum de terres agricoles, l'extension d'aménagement étant réduite.

Pour le bocage, c'est la réalisation d'un état des lieux permettant de le préserver par l'application d'un règlement local et par la plantation de nouvelles haies en collaboration avec les syndicats de bassins versants, la chambre d'agriculture et les agriculteurs eux-mêmes.

Pour la gestion de l'eau, c'est la rédaction de schémas Directeurs d'eau pluviale et d'assainissement qui nous donnent une vue exhaustive de la situation permettant ainsi d'orienter leur gestion.

C'est aussi la mobilité, avec la Région Pays de la Loire, par l'amélioration des lignes de transport et le TAD³, avec le Pôle Métropolitain pour la mise en place de ligne de couverture à haut niveau de service permettant de réduire le nombre de déplacements motorisés sur notre territoire et par la poursuite d'aménagement et de création de liaisons douces pour le déplacement cyclable.

Enfin, ce sont les actions sur nos bâtiments municipaux pour améliorer l'isolation thermique et réduire à terme les coûts de fonctionnement.

Et pour les particuliers, en collaboration avec Pays de Blain communauté, c'est la création de services permettant d'apporter de l'aide à l'étude pour tous et à l'aide pour les ménages les plus modestes dans ce domaine.

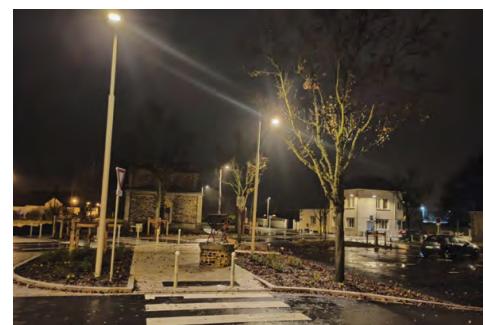
1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / 2 Zéro Artificialisation Nette / 3 Transport à la Demande



La préservation du patrimoine

LA VILLE DE BLAIN PROCÈDE À LA RÉNOVATION DE PLUSIEURS VITRAUX dont la rosace de l'église Saint Laurent de Blain depuis la rentrée. La tâche a été confiée au vitrier d'art nantais, Michel Pechousek. Parmi les travaux d'étanchéité des 10 baies de l'édifice, les équipes ont procédé notamment à la reprise de l'ensemble des caffrements extérieurs, au grattage et à la peinture des fonds de fer et feuillards et à la mise en place de ventilations en partie basse des vitraux afin d'éviter les infiltrations d'eau pour un montant de 28 728 euros.

Après le remplacement de la charpente du clocher et la rénovation de la toiture de l'église de Saint-Omer en 2022 pour un montant de 35 000 €, l'horloge a fait peau neuve en 2024 avec le remplacement des quatre cadran et du moteur électrique des cloches.



Le remplacement des candélabres

LA COUPE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 22H30 ET 6H instaurée depuis l'automne 2022 a permis de stabiliser les dépenses, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie de ces derniers mois. Pour rappel, les chiffres annoncent 51 % de consommation en moins entre 2021 et 2023. Cette économie permet en partie de poursuivre la modernisation des équipements existants. En effet, la totalité du parc de candélabres sur la commune s'élève à 1 573 unités. Depuis 2015, ce sont 38 % des lanternes dites LHP qui ont été remplacées par de l'éclairage LED, beaucoup moins énergivore. Cela représente chaque année un investissement important pour la commune mais ce choix n'est pas négligeable d'un point de vue économique et écologique. Le dernier remplacement en date a été réalisé sur l'avenue de la Gare, où les équipes techniques ont profité de la dernière phase d'aménagement du centre-ville pour installer une dizaine de candélabres équipés d'éclairages Led. Le prochain chantier concernera la zone de la Tranche 3 « rénovation du centre-ville ».